



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Personnes agees: Limousin

Question écrite n° 38306

Texte de la question

M Jean-Claude Cassaing appelle l'attention de Mme le ministre delegue aupres du ministre des affaires sociales et de l'emploi, charge de la sante et de la famille, sur les difficultes rencontrees par les personnes agees de la region Limousin pour pratiquer des examens de sante obligatoires afin de permettre un depistage des maladies. En effet, il n'existe aucun centre d'examen de sante sur le territoire de la region ; par ailleurs, si les bilans peuvent en principe etre pris en charge sur le budget d'action sanitaire et sociale pour les personnes agees assujetties au regime general, par contre, rien n'est prevu pour certains regimes speciaux. Or, la mise en oeuvre d'une prevention efficace peut retarder l'apparition des handicaps lies au vieillissement. En consequence, il lui demande quelles mesures pourraient etre envisagees pour prevoir l'aménagement de centres medicaux situes de facon a desservir toute la region Limousin.

Données clés

Auteur : [M. Cassaing Jean-Claude](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38306

Rubrique : Sante publique

Ministère interrogé : santé et famille

Ministère attributaire : santé et famille

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 mars 1988, page 1250